

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Rempart Tivoli - Déclassement partiel du domaine public communal - Echange d'emprises foncières

Monsieur Pribetich au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En vue de permettre la résidentialisation du quartier de Guise, une régularisation foncière de différents tènements est envisagée dans le cadre d'un échange de terrains avec la SCIC Habitat Bourgoigne, dans les conditions suivantes :

- cession par la Ville, après désaffectation et déclassement du domaine public communal, d'une bande de terrain avec un surplomb par une partie des bâtiments, situé rempart Tivoli, d'une superficie d'environ 71 m², sans intérêt pour la Ville dans la mesure où le cheminement piétonnier est préservé,
- acquisition par la Ville d'emprises foncières, à usage de cheminement piétonnier, cadastrées section CX n° 350p, 351p, 352p, 375p, 488p et 493p, d'une superficie totale d'environ 293 m².

Par délibération du 12 mai dernier, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une parcelle de terrain située rempart Tivoli.

Au cours de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 10 au 24 juin 2014 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête, ni formulée au commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable.

Il est donc proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une emprise foncière, et de procéder à un échange sans soulte avec la SCIC Habitat Bourgogne, conformément à l'avis de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de la régularisation foncière de différents tènements du quartier de Guise, décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal, d'une emprise située rempart Tivoli, d'une superficie d'environ 71 m² ;

2 - décider sa cession par la Ville, au profit de la SCIC Habitat Bourgogne - 41, rue Françoise Giroud - 21000 Dijon ;

3 - décider l'acquisition d'emprises foncières, cadastrées section CX n° 350p, 351p, 352p, 375p, 488p et 493p, d'une superficie totale d'environ 293 m² ;

4 - décider de procéder à cet échange, sans soulte, par acte notarié ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ